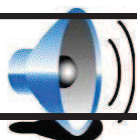


Charrey-sur-Saône



Plan communal de sauvegarde



L'Alerte



1/ Le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux seront chargés par groupe de deux et par secteur, d'aller frapper chez tous les habitants de la Commune et du Port de Charrey pour diffuser le message destiné aux habitants. Une fois la tournée terminée, ils se regroupent à la Mairie pour les instructions suivantes et les nouvelles actions à mener.

2/ Chaque habitant de la Commune étant sur l'annuaire sera contacté par téléphone, un message sera laissé sur leur répondeur s'il existe.

En cas d'urgence la Commune ne possédant pas de sirène, les cloches de l'église sonneront 5 à 10 minutes

3/ Un message d'information sera inséré sur la page d'accueil du site de la Commune de Charrey-sur-Saône.

(les personnes ayant laissé une adresse email à la Mairie seront contactés par mail et informés des procédures à suivre.) au besoin un flash infos peut être édité et distribué.

4/ Un véhicule équipé d'un haut parleur informera les habitants de la Commune régulièrement

5/ Une permanence téléphonique sera instaurée au secrétariat, les communications devront être directes, rapides et concises.

Une ligne téléphonique dans le bureau du Maire sera réservée à la préfecture de la Cote d'or, Sous-préfecture de Beaune, aux services de secours et collectivités territoriales.

Une ligne fax et un accès internet seront libres en permanence.

La mission "Informer les habitants" sera assurée pendant toute la durée de l'évènement.

En début de phase d'urgence : Information sur la nature de l'évènement en cours ou à venir, et les consignes individuelles à suivre.

Pendant la phase d'urgence : Les habitants seront informés de l'évolution de l'évènement, de l'état de la situation et des mesures prises par les secours ou la Commune.

Pendant la phase de post-urgence : La Commune s'organise pour maintenir un dispositif pour aider les personnes sinistrées, un point d'accueil sera prévu pour aider les habitants.